

Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

- Accueil Actualités
 - Actualités
 - ∘ <u>Vie du groupe</u>
 - <u>Calendrier</u>
- Vie des Conseils
 - Comptes-rendus
 - Commissions municipales
 - Commissions POL
- <u>Départementales 2021</u>
- Municipales 2020
 - Nos candidats
 - Vidéos de campagne
- Projets et Références
- <u>Réflexions</u>
- Le Jugement Majoritaire
- <u>Contactez-nous</u> !
- Recherche
- Connexion

Réunion du Conseil Municipal du 3 avril 2025

écrit par Piel Jean-Sébastien (Jayce) | 10 avril 2025



Le 3 avril 2025 s'est tenue une réunion du Conseil Municipal. Voici un résumé de ce qui a été dit et décidé.

Pierre Allard était absent, représenté par Hervé Beaudet.

Béatrice Compère était absente, représentée par Lucien Coindeau.

Bruno Malagnoux était absent, représenté par Claude Balestrat.

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 10 mars 2025
- <u>Votes des comptes financiers uniques</u>
 - ∘ <u>Budget Général Exercice 2024</u>
 - Budget Camping Exercice 2024
 - Budget Photovoltaïque Exercice 2024
 - Budget pompes funèbres Exercice 2024
- Affectation des résultats
 - ∘ <u>Budget Général Exercice 2024</u>
 - ∘ <u>Budget Camping Exercice 2024</u>
 - Budget Photovoltaïque Exercice 2024
 - Budget pompes funèbres Exercice 2024
- Fixation des taux d'imposition / Exercice 2025
- Budget Primitif 2025
 - Budget Communal

- Budget Camping
- Pompes Funèbres
- Energie photovoltaïque
- <u>Constitution de provisions suite à l'ouverture de contentieux /</u> <u>Budget Général</u>
- Modalités de versement de la subvention au CCAS / Exercice 2025
- <u>Travaux voirie Paul Vaillant Couturier Autorisation signature</u> contrat
- Subvention aux associations
- <u>Vente aux enchères Agorastore</u>
- <u>Motion en faveur de la régénération de la ligne de train Angoulême-</u> Limoges
- <u>Motion en opposition aux nouvelles règles de rémunération des agents publics placés en congé de maladie ordinaire applicable au 1er mars</u>
- Remerciements
- Questions diverses
- <u>Décisions du Maire</u>

Début de la séance à 18h30.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 10 mars 2025

Le procès-verbal de la séance du 10 mars n'est à ce jour pas encore en ligne sur le site de la Mairie. Il nous a été fourni avec la convocation au conseil municipal pour approbation avant publication sur le site de la Mairie dans la semaine. N'oubliez pas de lire notre propre compte rendu pour avoir plus de détails (Réunion du Conseil Municipal du 10 mars 2025).

Ayant envoyé nos remarques et corrections en amont, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Votes des comptes financiers uniques

Le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

(Note du rédacteur : les comptes financiers uniques reflètent l'exécution budgétaire de l'exercice 2024 et le reflet de la comptabilité tenue par le comptable. Il n'est pas ici question de discuter et juger l'opportunité de la dépense, il s'agit simplement de s'assurer si les comptes du comptable public sont en concordance avec ceux de la Mairie. Il est à noter que pour le vote des CFU du budget général, le Maire doit se retirer et la présidence est assurée par le doyen de l'assemblée : Michèle Brenac. Vous pouvez consulter le document de <u>Présentation des Comptes Financiers Uniques 2024</u> qui nous a été remis pour expliquer ces différents rapports. Les rapports détaillés pour chaque budget sont des documents officiels, leur mise à disposition du public en vertu de l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales s'effectue sur demande des personnes intéressées au siège de la commune, je ne mettrai ici donc que les délibérations.)

Document : <u>Présentation des Comptes Financiers Uniques 2024</u>

De plus, cette année, le récapitulatif des indemnités des élus nous a été remis sur table : Recap-Indemnites

Budget Général – Exercice 2024

Aurabelle Pesqué, en tant qu'adjointe chargée de la commission des finances, résume le document de présentation ci-dessus.

Ci-joint la délibération sur le vote des comptes financiers.

CM-20250403-1

Comptes Financiers Uniques votés à l'unanimité.

Budget Camping - Exercice 2024

Ci-joint la délibération sur le vote des comptes financiers.

CM-20250403-2

Comptes Financiers Uniques votés à l'unanimité.

Budget Photovoltaïque - Exercice 2024

Ci-joint la délibération sur le vote des comptes financiers.

CM-20250403-3

Comptes Financiers Uniques votés à l'unanimité.

Budget pompes funèbres — Exercice 2024

Ci-joint la délibération sur le vote des comptes financiers.

CM-20250403-4

Comptes Financiers Uniques votés à l'unanimité.

Affectation des résultats

Budget Général - Exercice 2024

Ci-joint la délibération sur l'affectation des résultats.

CM-20250403-5

Voté à l'unanimité.

Budget Camping - Exercice 2024

Ci-joint la délibération sur l'affectation des résultats.

CM-20250403-6

Voté à l'unanimité.

Budget Photovoltaïque - Exercice 2024

Ci-joint la délibération sur l'affectation des résultats.

CM-20250403-7

Voté à l'unanimité.

Budget pompes funèbres - Exercice 2024

Ci-joint la délibération sur l'affectation des résultats.

CM-20250403-8

Voté à l'unanimité.

Fixation des taux d'imposition / Exercice 2025

Il est rappelé que depuis 2021, en application de la réforme supprimant la taxe d'habitation, la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties a été transférée aux communes. Il est précisé que seule la taxe d'habitation sur les résidences secondaires subsiste, et que le taux appliqué en 2019 (13,40%) a été neutralisé pendant trois ans dans le cadre de la réforme de la taxe d'habitation. À compter de 2023, ce taux peut à nouveau être modifié par l'assemblée.

La part communale de la taxe foncière sur les propriétés bâties resterait à 47,49%. La part communale sur la taxe foncière sur les propriétés non bâties resterait, elle, à 85,09%. La part communale de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires serait fixée à 13,40%.

Aurabelle Pesqué rappelle que depuis plusieurs années, les hausse de la taxe foncière ne provient que de décisions unilatérales de l'État (augmentation des bases d'imposition).

Voté à l'unanimité.

Budget Primitif 2025

Voici un récapitulatif des budgets primitifs pour 2024 : CM-20250403-9

Hervé Beaudet prend la parole pour présenter le budget. Le discours met en avant la transparence, l'exactitude et la sincérité dans la construction du budget. Il remercie à nouveau l'ensemble des équipes qui ont travaillé sur ce budget. Il rappelle le contexte compliqué dû au vote tardif du budget de l'État et d'une mise en cause injustifiée des collectivités locales. Il rappelle que selon l'INSEE, en 2024, les collectivités ne représentent que 8% de la dette publique, soit 262 milliards d'euros sur les 3305 de la dette. Il rappelle que contrairement à l'État et à la Sécurité sociale, les collectivités n'ont pas le droit d'emprunter pour financer leur quotidien (fonctionnement, salaire des agents, énergie, entretien, etc.). « Derrière chaque poste supprimé, chaque euro retiré aux collectivités, ce sont des services rendus aux citoyens qui disparaissent. C'est la République elle-même qui s'éloigne un peu plus de ses territoires. » dit-il.

Il indique que ce budget est le reflet d'objectifs, de priorités, du maintien du haut niveau de qualité de service public et de l'investissement pour penser à l'avenir. Et que même si les marges de manoeuvre sont limitées, la commune continue le soutien inconditionnel aux associations, pour la propreté, pour des investissements (le cloître, la collégiale, le réseau de chaleur, les écoles notamment celle de Glane, la maison des Charmilles…). Il rappelle, entre autres, que la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) a été divisée par 4 en 10 ans.

Budget Communal

Hervé Beaudet poursuit en résumant le document <u>RAPPORT BUDGETS VILLE</u> 2025-1.

Yoann Balestrat prend alors la parole au nom de notre groupe :

Monsieur le Maire, chers collègues,

Le vote des budgets est toujours un moment particulier car, cela a été dit, au-delà de l'aspect technique, il s'agit d'un acte politique.

Lors du débat d'orientation budgétaire, notre groupe Énergie citoyenne a déjà pu faire part des priorités qui, selon nous, devraient guider l'action municipale : amélioration du cadre de vie, justice sociale et préservation de notre environnement. Trois axes qui, pour nous, ne peuvent que se concevoir ensemble.

Nous parlons de vraies politiques en la matière, avec des choix forts et structurants. Pas de mini-projets décousus de toute cohérence globale qui ne viseraient qu'à constituer, en quelque sorte, des cautions. Mobilités douces, lutte contre l'artificialisation des sols, végétalisation, propreté, valorisation de notre patrimoine… Les actions à mener doivent être à la hauteur des enjeux et sortir du cosmétique. D'ailleurs, le maquillage finit un jour par s'effacer.

Alors, si vous partagez vraiment comme nous ces priorités, renoncez au funeste projet d'aménagement des Goulas. Si vous partagez vraiment comme nous ces priorités, reconsidérez le projet de chaussidou avenue Vaillant-Couturier et faites-y une vraie piste cyclable, conformément d'ailleurs - c'est là un élément nouveau depuis le débat — à l'avis des experts de VéliVélo sollicités par notre commune. Si vous partagez vraiment comme nous ces priorités, stoppez le développement des zones commerciales au profit d'une redynamisation du cœur de ville. Si vous partagez vraiment comme nous ces priorités, redonnons vie à notre patrimoine pour le conserver, le transmettre et en faire un atout touristique, qu'il s'agisse des terrasses de Saint-Amand, de Roc-Chêne ou, via la POL, des friches en bord de Vienne. Si vous partagez vraiment comme nous ces priorités, rejoignez-nous pour dire en commission et en conseil communautaire de la POL qu'il faut amplifier l'évolution de la tarification de l'eau potable pour qu'elle soit pleinement écologique et sociale.

Oui, le contexte est contraint et incertain. Nous l'avons dit et nous le répétons sans aucune difficulté. Les finances publiques sont en tension et les bouleversements internationaux se succèdent (conflits armés, guerres commerciales, etc.), avec un impact direct sur les économies, et par voie de conséquence, sur la situation des Mais, ces faits étant rappelés, en tant qu'élus locaux, nous devons faire preuve de responsabilité et d'exemplarité dans la gestion des deniers publics. Il y a peu de marges de manœuvre en matière de fonctionnement et notre groupe Énergie citoyenne est défavorable tout comme vous à l'augmentation des taux d'imposition, l'augmentation des bases représentant déjà une charge pour les ménages dont de plus en plus d'entre eux connaissent des situations difficiles.

Dans ce cadre, notre collectivité a pu mettre en place ou va peut-être être amenée à conduire des réorganisations visant à optimiser les coûts. Pour notre groupe Énergie citoyenne, toute opération de cet ordre n'est envisageable que si deux conditions cumulatives sont remplies, c'est-à-dire si le projet a été préalablement travaillé avec les professionnels municipaux concernés — dont nous saluons l'investissement et la compétence — et s'il a été validé par nos concitoyens — auxquels nous nous devons de répondre aux attentes, l'objectif étant de maintenir la qualité des services rendus. Autrement dit, aucun choix modifiant le fonctionnement d'un service ou d'une prestation ne peut être décidé de manière unilatérale.

Cependant, depuis le début de la mandature, nous vous proposons une piste de réduction des dépenses en divisant par deux les indemnités des 9 adjoints et des 11 conseillers municipaux délégués, ce qui représente une économie d'environ 100 000 euros par an. Aucune démagogie dans la démarche : les indemnités ne sont pas supprimées ; elles sont réduites et restent à des montants acceptables pour assurer sereinement ses fonctions. Et on ne propose pas de modifier l'indemnité du Maire, considérant que ce mandat requiert de renoncer en tout ou partie à son exercice professionnel. Des villes ont déjà instauré cette mesure qui constitue un signal positif dans un contexte budgétaire contraint.

Je profite de ce sujet pour vous remercier pour l'état récapitulatif des indemnités remis sur table conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales (article L. 2123-24-1-1). Ce document mentionne les montants des indemnités de fonction et les montants des remboursements de frais. Mais il n'est pas fait mention des éventuels avantages en nature, numéraires ou non, perçus par les membres du conseil. Pouvez-vous me confirmer que cela signifie qu'il n'y en a pas ?

Enfin, de manière plus globale, afin d'identifier d'autres pistes d'optimisation et d'avoir un outil d'aide à la décision le plus objectif possible, il pourrait être utile de faire réaliser un audit organisationnel et financier (par exemple en sollicitant la Chambre régionale des comptes, ou en recourant à un cabinet spécialisé, sous réserve que cette mission ne soit elle-même pas trop coûteuse).

Autrement dit, au regard de l'ensemble de ces éléments, il nous est impossible de signer un blanc-seing, ce que nous invite à faire, de fait, le vote des budgets. C'est pourquoi Énergie citoyenne votera contre l'ensemble des budgets. Et c'est à l'occasion du vote de chaque projet que nous vous apporterons notre soutien, nos propositions de modification ou notre opposition. Toujours dans un esprit de sérieux et de responsabilité.

Encore une fois, notre groupe tient à remercier l'ensemble des agents communaux qui, au plus près des citoyens, assurent remarquablement leurs missions. Nous saluons aussi nos associations qui chaque jour apportent dans notre ville, solidarité, cohésion et dynamisme. Elles méritent le soutien qui est collectivement le nôtre et que nous manifesterons unanimement à travers la délibération dédiée à venir.

Je vous remercie.

Hervé Beaudet répond sur la plupart des sujets. Au sujet des Goulas, il indique que la procédure est en cours devant le Tribunal administratif et qu'il va donc attendre le résultat. Pour l'avenue Vaillant-Couturier, il rappelle que cela peut être expérimental et que le chaussidou peut être facilement remplacé par autre chose si ça ne marche pas. Sur le coeur de ville, il indique que de nombreux projets sont en cours grâce, notamment, au manager de centre-ville. Il y a une douzaine de surfaces commerciales libres contre 22 en 2010. Sur les terrases de Saint-Amand, il rejoint Yoann sur la nécessité de faire quelque chose et précise que des études sont engagées. Enfin, sur la réorganisation des services, ce qui est fait l'est en concertation avec les agents et/ou les usagers, en étudiant les points qui sont pertinents de garder ou non.

Il revient ensuite sur les indemnités des élus en rappelant qu'il ne partage pas la même vison là-dessus. Il pense que « s'en prendre » aux indemnités des élus, c'est jeter du discrédit sur le travail des élus, et que par les temps qui courent, avec la confiance de plus en plus fragile des citoyens envers les élus, il faut éviter de renforcer ce phénomène. Il rappelle que son indemnité et celles des autres élus est en-dessous des plafonds autorisés. Il rappelle aussi que les indemnités ont été mises en place pour permettre aux plus modestes de pouvoir exercer un mandat local. Il craint aussi que cette proposition de baisser les indemnités ne fasse que réduire encore l'attractivité de la fonction d'élu local.

Esther Rasoa-Fenosoa prend ensuite la parole pour indiquer qu'être adjoint, c'est aussi être d'astreinte, même quand on est en activité, avec le téléphone toute la soirée, avec des déplacements réguliers à ses frais. Elle indique aussi que « grâce à nous », il y a des provisions pour contentieux à hauteur de 39 422 euros. (Note du rédacteur : sur cette somme, 29 000 euros ne sont pas liés aux requêtes déposées par Énergie citoyenne...)

Yoann répond que pour les Goulas, le fait qu'il y ait une procédure contentieuse n'empêche pas le conseil municipal d'annuler la délibération de vente. Il rappelle que pour le chaussidou de l'avenue Vaillant-Couturier, des experts ont, depuis la dernière séance du conseil, donné un avis qui va tout à fait dans le sens de nos réserves et que cette avenue n'était pas forcément le meilleur choix pour une expérimentation. Yoann reconnaît effectivement les choses faites pour essayer de redynamiser le centre-ville. En ce qui concerne le développement des zones commerciales qui se fait au détriment du coeur de ville, effectivement, le Maire n'a que peu de pouvoir, mis à part un essentiel : le Plan Local d'urbanisme (PLU). On a vu, ailleurs, que le PLU pouvait être modifié de manière très ciblée et assez rapidement. Pour revenir sur les indemnités des élus, Yoann souligne notre désaccord avec la majorité sur ce point mais rappelle que c'était l'un de nos engagements de campagne, que nous y tenons et que cela a été fait ailleurs (exemple : Poitiers). De plus, il souligne que si l'on pousse à l'extrême le raisonnement de la majorité jusqu'au bout, selon lequel

pour être attractif et démocratique, un mandat doit faire l'objet d'une indemnité, alors il faudrait que tous les conseillers municipaux touchent une indemnité. Or, actuellement, les conseillers municipaux de la minorité et ceux de la majorité qui ne sont ni adjoints ni conseillers délégués ne perçoivent aucune indemnité. Enfin, Yoann indique que les maires qui renoncent à leur mandat ou qui n'envisagent pas de se représenter, ne font pas ce choix à cause des indemnités élevées ou non, mais à cause de la charge et de la responsabilité énorme qui pèse sur eux, surtout dans les petites communes.

Voté à la majorité, les 5 élus de notre groupe votant contre.

Budget Camping

Voté à la majorité, les 5 élus de notre groupe votant contre.

Pompes Funèbres

Voté à la majorité, les 5 élus de notre groupe votant contre.

Energie photovoltaïque

Voté à la majorité, les 5 élus de notre groupe votant contre.

Constitution de provisions suite à l'ouverture de contentieux / Budget Général

Suite à l'ouverture de plusieurs contentieux auprès du Tribunal Administratif de Limoges visant à condamner la Commune à lui verser les sommes décrites ci-dessous, il est proposé au Conseil Municipal de provisionner cette somme tel que le prévoit le Code Général des Collectivités.

- Castiglioni : requête de 28 922€.
- Energie Citoyenne (dossier les Goulas) : requête de 3 000€.
- Energie Citoyenne (dossier Cada) : requête de 7 500€.

Il est donc proposé de provisionner un montant total de 39 422 €.

Yoann demande des précisions sur le dossier Castiglioni afin de connaître la nature du contentieux. On lui répond qu'il est question d'une chute sur une voie publique Chez Beaugy et que la personne a engagé une action contre la commune et contre la communauté de communes. Yoann rappelle ensuite, en réponse à Esther Rasoa-Fenosoa sur son commentaire lors des discussions sur le budget, que le recours à la justice est un droit fondamental et qu'il est malvenu de nous pointer du doigt parce que nous estimons qu'il est nécessaire d'exercer ce droit sur certains dossiers. L'État de droit, c'est ça. Enfin, Yoann précise que, même si la délibération est purement comptable, les élus de notre groupe Énergie citoyenne ne prendront pas part au vote, étant concernés

par le sujet de la délibération.

Voté à l'unanimité des votants, les 5 élus de notre groupe ne prenant pas part au vote.

Modalités de versement de la subvention au CCAS / Exercice 2025

Il est proposé de valider le versement en 3 fois de la subvention au CCAS, 64 602,51 € en avril 2025, puis en juillet 2025 et en décembre 2025.

Voté à l'unanimité.

Travaux voirie Paul Vaillant Couturier — Autorisation signature contrat

La présente délibération vise à autoriser le Maire à signer et notifier le marché lié aux travaux de renouvèlement du revêtement routier de l'avenue Paul Vaillant-Couturier, suite à l'avis rendu par la commission des marchés à procédure adaptée sur le classement des offres.

Le montant des travaux a été estimé par le maitre d'œuvre à 376 295,60 € hors taxe. Le commencement d'exécution des travaux est prévu en juin 2025 pour une durée de 4 mois.

Plus de détails dans la délibération : CM-20250403-10

Le Maire précise que le Département devrait donner une subvention de 90 000 euros.

Je demande ensuite la parole pour parler des conséquences des travaux. En effet, l'avenue est fortement fréquentée, les deux seuls commerces du sud de la ville (hors restaurants en bord de Vienne) sont en bout de cette avenue, et les voies autour sont pour la plupart en sens unique. Les travaux vont donc avoir un impact important pendant 4 mois. Est-ce qu'un plan de circulation temporaire, pendant les travaux, a été prévu, et si oui, est-ce qu'il y aura une communication aux riverains en amont ?

Éliane Croci indique qu'elle en parlait 2 jours avant avec le directeur des services techniques. Il y aura effectivement une fermeture de la route pendant une partie des 4 mois. Il y aura une réunion publique qui présentera les travaux et ce qui sera prévu en termes de circulation.

Voté à l'unanimité.

Hervé Beaudet indique d'ailleurs qu'il y aura aussi une réunion publique sur le réseau de chaleur le 23 avril à la salle des congrès, et pour lequel il y aura aussi les mêmes implications.

Subvention aux associations

Il est proposé aux élus de se prononcer sur la proposition de répartition des subventions détaillées dans le tableau ci-joint, d'un montant global de 545 000 € .

La délibération avec le tableau : CM-20250403-11

Clémence Pique demande pourquoi certaines associations qui avaient des subventions en 2024 n'en ont plus en 2025, et pourquoi certaines associations, notamment sportives, ont des diminutions de subvention pas forcément équitables.

Il lui est répondu que certaines associations n'ont pas demandé de subvention cette année. Pour les associations sportives, Philippe Gandois répond que les associations ont toutes été reçues. Il y a 4 ans, la Région avait mis en place des emplois aidés, et finalement a arrêté de les financer. La commune a maintenu cette subvention mais avait prévenu les associations que ça ne serait pas une aide pérenne parce que la commune ne pouvait pas remplacer la Région. C'est donc la fin progressive de cette compensation qui explique les baisses.

Les personnes suivantes ne prennent pas part au vote, étant membres de l'un des bureaux des associations concernées : Noël Laurencier, Corinne Guillot, Thierry Granet, Laurence Chazelas, Pierre Allard, Frank Bernard, Lucien Coindeau, Nadège Coucaud, Alex Gerbaud.

Voté à l'unanimité des votants.

Vente aux enchères - Agorastore

La Ville de Saint-Junien met en vente de gré à gré ses biens inutilisés sur le site de courtage en ligne AGORASTORE.fr.

Les mises à prix ont été élaborées sur la base de l'état des matériels et sur les mises à prix constatées sur la plateforme pour des matériels similaires.

• Marmite électrique Electrolux: mise à prix 15 000€

Plus de détails dans la délibération : CM-20250403-12

Voté à l'unanimité.

Motion en faveur de la régénération de la ligne de train Angoulême-Limoges

Ci-joint le texte de la motion, à peu de choses près la même que celle votée à la communauté de communes :

Les élus du Conseil municipal de Saint-Junien,

Constatent que :

- La ligne de train Angoulême-Limoges a été fermée sur la partie Angoulême — Saillat sur Vienne depuis le 13 mars 2018 suite à un sous-investissement récurrent dans son entretien.
- 7 ans, jour pour jour, après la fermeture de la ligne, les usagères et usagers sont toujours assignés à trouver des alternatives de transport au train. Or les bus de substitution n'offrent pas les mêmes dessertes et le rallongement des temps de trajet ne permet pas de couvrir leurs besoins.
- Il aura fallu attendre juin 2024 pour que soit inscrite une première ligne budgétaire de 34 M € dans l'avenant mobilité du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027.
- Depuis cette avancée décisive, les élues et élus du territoire ont été laissés sans information au sujet de la remise du rapport d'études préliminaires ou l'engagement des études de détails.
- Plus inquiétant encore, depuis les annonces des contraintes budgétaires que l'Etat fait peser sur l'ensemble des collectivités territoriales, certaines voix laissent entendre que le report, voire la remise en cause des dépenses sur l'infrastructure ferroviaire Angoulême-Limoges serait une issue acceptable.

Au regard de ces considérations, le Conseil municipal demande instamment :

- Que l'Etat mette en place une convention de financement portant sur l'intégralité du montant des travaux de régénération de la ligne, soit 242 M € .
- Que les études de détails financées par l'avenant mobilité au CPER démarrent sans attendre et avec une garantie de moyens du maître d'œuvre pour que leur délai soit maîtrisé, contrairement aux études préliminaires qui affichent plus d'un an de retard.
- Qu'un comité de suivi des études soit mis en place incluant les élus des territoires, les organisations et associations concernées à une fréquence régulière et a minima trimestrielle.
- Que le rapport d'études préliminaires soit rendu public afin que des décisions éclairées puissent être prises

sur la nature des travaux, leur phasage et leur financement. Il est impératif que les choix techniques qui seront fait puissent prendre en compte :

- Le maintien de toutes les gares pour assurer un réel service public de proximité, permettant l'interconnectivité avec les mobilités douces,
- L'augmentation des sillons horaires en créant plus de voies de croisement, Le développement du fret ferroviaire pour permettre aux entreprises du territoire de décarboner leur SCOPE 3,
- La possibilité d'une électrification future de la ligne.

Les élus du Conseil municipal de Saint-Junien souhaitent que tout soit mis en œuvre pour que les travaux démarrent sans délai à l'issue de la phase d'études. Ils demandent que les engagements pris par l'Etat soient respectés et que cette liaison ferroviaire structurante puisse enfin être remise en service au plus vite.

Voté à l'unanimité.

Éliane Croci complète en disant que le 26 avril, ce sera la journée de la caravane du rail qui s'élancera de Limoges Montjovi à 8h, avec un arrêt à Saint-Junien à 10h (avec une collation offerte par la municipalité). Il y aura la pose d'une plaque commémorative à la demande d'Angoulim en mémoire de tous les ouvriers qui ont travaillé sur l'ouverture de cette ligne il y a exactement 150 ans. La caravane continuera jusqu'à Angoulême.

Motion en opposition aux nouvelles règles de rémunération des agents publics placés en congé de maladie ordinaire applicable au 1er mars

Ci-joint le texte de la motion :

Le Conseil Municipal de Saint-Junien exprime son opposition face à la récente décision de l'État, actée par le décret n° 2025-197 du 27 février 2025, visant à abaisser à 90 % le taux de rémunération des agents publics en congé de maladie ordinaire. Jusqu'à présent, ces agents bénéficiaient du maintien intégral de leur traitement pendant les 3 premiers mois de leur arrêt maladie.

Cette décision, imposée sans concertation par le Gouvernement, fragilise l'ensemble des agents et particulièrement ceux qui ont les revenus les plus faibles. En réduisant leur rémunération, l'État fait peser sur les agents les plus vulnérables le poids des économies budgétaires, dans un contexte social déjà marqué par de profondes inégalités. Cette mesure est injuste et, de surcroît, risque d'aggraver les difficultés de recrutement dans la fonction publique, en réduisant encore son attractivité.

La ville de Saint-Junien déplore également les conséquences pratiques d'une telle décision. En s'ajoutant au jour de carence et en contraignant certains agents à différer un arrêt maladie nécessaire pour des raisons financières, cette réforme risque de provoquer des arrêts prolongés et de désorganiser davantage les services publics locaux.

Face à cette situation, le Conseil Municipal de Saint-Junien demande à l'État de renoncer à cette réforme, qui constitue une régression sociale pour les agents publics. La ville réaffirme son attachement à une fonction publique territoriale juste, solidaire et respectueuse des conditions de vie et de travail de ses agents.

Voté à l'unanimité.

Remerciements

- Le district de Football de la Haute-Vienne remercie la municipalité pour le prêt des installations sportives pour organiser la Journée Féminine.
- Mademoiselle BARRIIÈRE Lilou remercie la municipalité suite à son stage d'observation au sein de la crèche « les p'tites Fripuilles »
- Monsieur GALLERAY Mathéo remercie la municipalité ainsi que tous les agents de la Médiathèque suite à son stage.

Alex Gerbaud, profitant qu'il avait la parole pour lire les remerciements, a ensuité dévié sur le sujet des travaux sur l'avenue Paul Vaillant-Couturier, relevant notre soi-disant ambivalence de remettre en cause les travaux tout en votant l'enveloppe. (Note du rédacteur : il devrait plutôt écouter ce que l'on dit plutôt que de

préparer ses petites piques de fin de séance.)

Yoann lui répond qu'il n'y a aucune « ambivalence » mais qu'il s'agit au contraire de « cohérence ». Lors du dernier conseil municipal, notre groupe a voté pour le projet avec des réserves ; il est donc logique de voter l'autorisation de signature du contrat de travaux (ce qui ne remet pas en cause nos réserves). Par ailleurs, Yoann ajoute qu'il serait opportun de s'exprimer sur les dossiers au moment où ils sont abordés durant la séance. (Note du rédacteur : en effet, la parole avait été donnée à Alex Gerbaud pour les remerciements. Le débat public ne permet pas que chacun s'exprime sur ce qu'il veut quand il veut : le Maire est garant de la bonne organisation du débat. Hors séance, nous avons demandé à ce que cette situation ne se reproduise pas.)

Questions diverses

Didier Lekiefs prend ensuite la parole pour parler de notre dernière tribune du P'tit Bonjour sur les tarifs de l'eau (voici notre texte cidessous). Il félicite l'ensemble des élus pour le travail qui a permis d'en arriver à ces nouveaux tarifs, mais il trouve que notre tribune était inconvenante, Énergie citoyenne s'attribuant cette victoire. Un long débat s'ensuit et nous n'irons pas dans le détail ici... En synthèse, Yoann rappelle que oui, tous les élus de la POL ont travaillé sur ces nouveaux tarifs mais que, depuis le début du mandat, seuls les élus Énergie citoyenne se sont mobilisés à travers des tribunes mais également en votant contre les tarifs précédents, demandant justement que l'on travaille sur une tarification sociale et écologique de l'eau potable. Depuis le début du mandat, on nous a expliqué que nous étions incompétents et que c'était impossible. Donc, oui, quand on a réussi à faire comprendre qu'il fallait se pencher sur le sujet et que les choses ont fini par avancer, cela constitue une victoire de notre groupe. Notre présence a permis de faire évoluer le débat et d'en arriver à ce travail d'équipe. Enfin, Yoann ajoute que le plus important, dans notre tribune, c'est la proposition d'une seconde étape dans l'évolution de la tarification de l'eau potable, en prenant en compte le nombre de personnes composant le foyer, critère indispensable pour les tarifs soit pleinement sociaux et écologiques. Yoann invite donc la majorité à soutenir la proposition formulée par Énergie citoyenne.



Nouveaux tarifs de l'eau potable : une étape qui en appelle une autre

Victoire ! Grâce à Énergie citoyenne, la tarification de l'eau potable évolue enfin en 2025, avec la mise en place de la gratuité des 10 premiers mètres cubes et, pour toute consommation supérieure, l'instauration d'une grille de tarifs progressifs (six tranches).

La gratuité des premiers mètres cubes est une mesure sociale. C'est un « coup de pouce » pour tous à l'heure où le pouvoir d'achat reste une problématique majeure. Nous nous en félicitons.

Cependant, nous regrettons que la nouvelle grille tarifaire ne favorise pas véritablement ceux qui économisent l'eau et ne pénalise pas suffisamment ceux qui la gaspillent. Car des foyers ayant une composition très différente mais consommant le même volume d'eau auront une facture identique alors que, de fait, les comportements vis-à-vis de l'utilisation de l'eau seront loin d'être semblables... L'objectif d'incitation aux bonnes pratiques n'est donc pas atteint. Or, la ressource en eau constitue un bien public précieux qu'il nous revient de préserver.

Autrement dit, pour être juste et efficace, la tarification devrait tenir compte de la composition du foyer, paramètre déjà utilisé dans le cadre du calcul de la redevance des ordures ménagères. Telle est la seconde étape que nous allons continuer de défendre pour que la tarification de l'eau soit pleinement écologique et sociale!

Notre site internet : www.energie-citoyenne-saint-junien.fr Pour nous contacter : energie-citoyenne@laposte.net ou 06 82 48 44 71

Yoann Balestrat, Frank Bernard, Corinne Guillot, Jean-Sébastien Piel et Nathalie Tarnaud.

La tribune du P'tit Bonjour de Mars qui a fait tant polémique…

Décisions du Maire

Vous trouverez ci-dessous l'ensemble des décisions prises par le Maire sans avis du Conseil Municipal (conformément aux délégations votées).

Décisions - CM du 03.04.2025

Suite des décisions, données en séance : $\underline{\text{Décisions} - \text{CM du } 03.04.2025}$ suite

L'ordre du jour étant épuisé, Hervé Beaudet annonce la clôture de la séance à 20h37.

Articles récents

- Vente de la Giboire : les dernières actualités
- Réunion du Conseil Communautaire POL du 30 septembre 2025
- Réunion du Conseil Municipal du 23 septembre 2025
- Réunion du Conseil Municipal du 26 juin 2025
- Restez informés !

Archives

- octobre 2025 (2)
- <u>septembre 2025</u> (1)
- <u>juin 2025</u> (6)
- mai 2025 (1)
- avril 2025 (2)
- mars 2025 (3)
- <u>février 2025</u> (2)
- <u>janvier 2025</u> (1)
- <u>décembre 2024</u> (2)
- <u>novembre 2024</u> (4)
- <u>juin 2024</u> (3)
- mai 2024 (1)
- <u>avril 2024</u> (2)
- mars 2024 (3)
- <u>février 2024</u> (5)
- <u>décembre 2023</u> (1)
- <u>novembre 2023</u> (2)
- <u>septembre 2023</u> (1)
- juin 2023 (1)
- mai 2023 (2)
- avril 2023 (3)
- mars 2023 (1)
- février 2023 (2)
- <u>janvier 2023</u> (1)

- <u>décembre 2022</u> (5)
- <u>novembre 2022</u> (2)
- <u>septembre 2022</u> (1)
- <u>juillet 2022</u> (3)
- <u>juin 2022</u> (3)
- avril 2022 (2)
- <u>mars 2022</u> (2)
- <u>février 2022</u> (2)
- <u>janvier 2022</u> (2)
- <u>décembre 2021</u> (1)
- <u>novembre 2021</u> (2)
- octobre 2021 (1)
- <u>septembre 2021</u> (1)
- <u>juin 2021</u> (1)
- <u>mai 2021</u> (2)
- <u>avril 2021</u> (3)
- mars 2021 (5)
- <u>février 2021</u> (3)
- <u>décembre 2020</u> (2)
- <u>novembre 2020</u> (2)
- octobre 2020 (3)
- <u>septembre 2020</u> (1)
- <u>juillet 2020</u> (1)
- <u>juin 2020</u> (6)
- <u>mai 2020</u> (1)
- avril 2020 (1)

Méta

- <u>Connexion</u>
- Flux des publications
- Flux des commentaires
- Site de WordPress-FR

Rechercher



- Politique de confidentialité
- <u>Sitemap</u>
- Facebook
- X
- <u>RSS</u>